



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gendarmerie et police

Question au Gouvernement n° 330

Texte de la question

GROUPES D'INTERVENTION RÉGIONAUX

M. le président. La parole est à M. Gérard Gaudron, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Gérard Gaudron. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'intérieur, et concerne la relance de l'activité des groupes d'intervention régionaux, les GIR.

Créé en 2002, ce dispositif coordonne l'action des policiers, des gendarmes, des douaniers et du fisc sur des affaires bien précises.

Madame la ministre, vous avez annoncé lundi dernier le recentrage de l'action des GIR sur la lutte contre le trafic de drogue et l'économie souterraine, en précisant que vous alliez porter leur nombre de 30 à 32. Nous nous en félicitons et espérons des actions et des résultats.

En effet, les élus locaux, en contact direct avec la population, sont alertés au quotidien avec des informations précises concernant les trafics, et sur des comportements de personnes qui se lèvent tard et dont le train de vie, si l'on en juge par exemple par leurs voitures, ne semble pas être la récompense d'un difficile labeur !

M. Marcel Rogemont. Vous parlez de ceux qui dînent au Fouquet's ?

M. Gérard Gaudron. Face à ces trafics, les habitants qui, eux, se lèvent tôt pour aller travailler, sont en droit de demander que l'on intervienne, ce qu'ils ne perçoivent pas toujours !

Il en est de même pour les vols à la portière : leur intensité, leur réalisation par des mineurs, sûrs de leur impunité, le type de matériel volé, GPS ou ordinateurs par exemple, impliquent forcément des majeurs qui tirent les ficelles en bout de chaîne. Ces affaires sont traitées essentiellement par les services locaux de sécurité publique et il serait donc intéressant de spécialiser localement des personnels sur ces réseaux mafieux si l'on souhaite des résultats tangibles et définitifs.

Madame la ministre, pouvez-vous, d'une part, nous rappeler le bilan des GIR et, d'autre part, nous confirmer votre volonté de faire travailler ensemble beaucoup plus souvent, et partout, des services qui n'en ont pas forcément l'habitude ?

Dans mon département, la Seine-Saint-Denis, il est indispensable que l'action des GIR soit lisible, car il y a beaucoup à faire, notamment dans certaines communes où nous devons rassurer nos habitants sur la réalité des actions entreprises !

Enfin,...

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Il dépasse son temps de parole, monsieur le président !

M. Gérard Gaudron. ...allez-vous donner aux GIR, à l'occasion de ce recentrage de leur mission, des objectifs chiffrés en matière de lutte contre la drogue et l'économie souterraine,...

M. Jean Glavany. Et les cercles de jeux !

M. Gérard Gaudron. ...et renforcer l'information des élus locaux sur les résultats obtenus ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. M. Gaudron a parlé pendant deux minutes et dix-sept secondes.

La parole est à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

M. Jean Glavany. Parlez-nous des cercles de jeux, madame la ministre !

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Oui, monsieur le

député, l'économie souterraine et le trafic de drogue gangrènent un certain nombre de nos communes et de nos quartiers. Ils déstructurent les réseaux sociaux et familiaux. Ils menacent la vie des jeunes.

J'ai décidé de mener une lutte sans merci contre les trafiquants de drogue. *(Exclamation sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)* Ceux-ci n'ont pas droit de cité dans notre pays, ils vont l'apprendre à leurs dépens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)*

M. Bernard Roman. Ça fait plus de six ans que vous êtes au pouvoir !

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. C'est bien la raison pour laquelle j'ai décidé de réunir les responsables des GIR, avec leur hiérarchie et avec ceux des impôts et des douanes, puisque, comme vous l'avez rappelé, c'est la réunion de ces fonctionnaires qui nous permet d'être plus efficaces.

Le bilan des GIR entre 2002 et 2007, ce sont 3 440 opérations, 23 000 gardes à vue, 5 500 personnes qui ont été déférées, la saisie de plus de 3 000 armes, de 1 600 véhicules, de 75 millions d'euros, de 7,5 tonnes de cannabis, de 315 kg de cocaïne.

M. Maxime Gremetz. Et les gros bonnets ?

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Alors, oui, j'ai demandé, lundi dernier, aux trente responsables des GIR de recentrer leurs actions essentiellement sur la lutte contre l'économie souterraine et contre la drogue.

M. Marcel Rogemont. Pourquoi Sarkozy ne l'a pas fait avant ?

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. J'ai décidé aussi de dédier des antennes GIR spécifiques à un certain nombre de cités particulières, dans les grandes communes.

M. Bernard Roman. Mais il y a six ans que vous êtes au pouvoir ! Qu'avez-vous fait ?

M. le président. Monsieur Roman !

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. J'ai aussi décidé de créer deux GIR supplémentaires, en Martinique et en Guadeloupe.

Enfin, et plus généralement, car nous avons ce type de problèmes dans l'ensemble de nos départements, j'ai demandé à chacun des préfets d'utiliser la méthode GIR, c'est-à-dire le travail en commun des fonctionnaires des douanes, des finances, de la police et de la gendarmerie, pour mener une action, partout, contre ces trafiquants. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)*

Données clés

Auteur : [M. Gérard Gaudron](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 330

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 janvier 2008